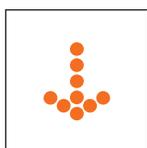




ÉPINAY-SUR-SEINE



LES LOCATAIRES, notre priorité



A compter du 1^{er} mai 2010, votre résidence, anciennement propriété d'OGIF, fera partie du patrimoine de l'Office Public Plaine Commune Habitat. Nous vous souhaitons la bienvenue parmi nos locataires. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour vous garantir une gestion de qualité, en privilégiant la proximité et une bonne maintenance de votre cadre de vie. Ce premier bulletin d'information vise à vous apporter toutes les informations pratiques concernant vos interlocuteurs au quotidien et les modalités de paiement de votre loyer.

Une première information qui en appellera d'autres et qui sera complétée par des rencontres régulières avec les équipes de l'organisme, comme celle qui vous a été proposée ce 14 avril 2010.

Notre priorité : le dialogue et l'écoute, car nous sommes convaincus de leur importance dans nos espaces de vie collective et dans nos résidences, comme la vôtre.

Vous reconfirmant la disponibilité des équipes de l'organisme pour vous accueillir dans les meilleures conditions, je vous renouvelle mon message de bienvenue.

STÉPHANE PEU, Président de Plaine Commune Habitat

AVIS D'ECHEANCE Période du 01/03/2010 au 31/03/2010

Valant quittance pour la période précédente sous réserve que votre solde soit à zéro (*)

Saint Denis, le 25/03/2010

Vos références pour le paiement du loyer en ligne

WWW.oph-plainecommunehabitat.fr

Références à rappeler dans toute correspondance ou paiement en Ligne sur site internet

Identifiant client : 20 200 Clé : [REDACTED]
N° Facture : 00461753

Votre interlocuteur

Tiers : 00020692
Votre interlocuteur
AGENCE NORD
1 allée Jean Renoir
93380 PIERREFITTE SUR SEINE
Téléphone 01-48-26-58-38

Les opérations réalisées dans le mois

RELEVÉ DE SITUATION DE VOTRE COMPTE			
Date	Opérations	Montant dû	Règlement
	Solde au 28/02/2010 TIP	442,42	-442,42
		Solde au 25/03/2010 (*)	0,00
		Echéance	432,28
		Montant restant dû	432,28

Votre solde dû

LE PRESENT AVIS VAUT QUITTANCE POUR LE MOIS PRECEDENT SI VOTRE SOLDE EST NEGATIF OU NUL.

Espace d'information

NORD : UP 3 : 1650 SD9200.07.01.0821

29E / 39P

MME [REDACTED] JACQUELINE

C/MME [REDACTED] Jacqueline

[REDACTED] - BP 132

DETAIL FACTURE	TAUX	MONTANT
APPT SD9200.07.01.0821		
PROVISIONS CHARGES		53,28
PROVISIONS CHARGES FIXES		6,92
PROVISIONS EAU FROIDE		41,28
PROVISIONS EAU CHAUDE		16,10
PROVISIONS CHAUFFAGE		51,66
LOYER CONVENTIONNE		263,05
Montant de l'échéance		432,28
Plan d'apurement		
Date limite de paiement 08/04/2010		432,28

[REDACTED]

MONTANT
432,28

Bénéficiaire : PLAINE COMMUNE HABITAT
Payeur : [REDACTED] JACQUELINE

191000000302 18000202000046175300000001683805 43228

Paiement

Au bureau de poste

Etablis Guichet Compte Clé
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

PLAINE COMMUNE HABITAT
Centre 05
NNE 500422

TIP Titre Interbancaire de Paiement

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne

Références
[REDACTED] / [REDACTED] / [REDACTED]

Montant en Euros
432,28

Veillez débiter mon compte du montant ci-contre

Date et signature
[REDACTED]

PLAINE COMMUNE HABITAT
32-38 BD JULES GUESDE
BP 116
93204 SAINT-DENIS

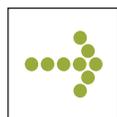
MME [REDACTED] JACQUELINE
C/MME [REDACTED] Jacqueline
[REDACTED] - BP 132

PLAINE COMMUNE HABITAT
20 200
[REDACTED] JACQUELINE
00461753

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

123006808880 [REDACTED] JACQUELINE 42559000274101901747733

191000000302 18000202000046175300000001683805 43228



COMMENT PAYER votre loyer ?

Code distribution

Vos coordonnées
postales

Détail de la
facturation du
loyer et des
charges

Plan
d'apurement
s'il y a lieu

Votre quittance
du mois

Merci
de respecter
la date limite
de paiement

Talon variant
selon le mode
de paiement
choisi (TIP,
prélèvement)



**C'est à compter du loyer de mai 2010
quittancé en juin que les paiements
s'effectueront auprès de Plaine Commune
Habitat. Comment faire ?**

••••• VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE

Conservez impérativement votre avis d'échéance. Il vaut quittance. L'avis d'échéance vous est adressé à chaque fin de mois. C'est votre quittance pour le mois échu si, et seulement si, vous êtes à jour dans le paiement de votre loyer. Il vous informe des coûts liés à l'occupation de votre logement. Vous y trouverez tous les renseignements utiles au suivi de votre situation. Ci-contre, nous vous proposons une aide à la lecture de ce document.

••••• LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE

- **C'est simple et pratique** : Si vous optez pour le prélèvement automatique, votre compte bancaire ou postal est prélevé mensuellement du montant de votre échéance (attention : les régularisations ne sont pas prélevées), à la date que vous aurez choisie (le 5 ou le 15 du mois). Pour ce faire, il suffit de remettre à votre agence ou votre gardien votre RIB accompagné du formulaire dûment rempli (disponible à la loge).

- **C'est souple** : vous pouvez décider l'arrêt du prélèvement automatique à tout moment.

••••• LE PAIEMENT EN LIGNE EN TOUTE SÉCURITÉ

- Sur www.oph-plainecommunehabitat.fr, avec votre carte bancaire, payez votre échéance en cours ou d'éventuels retards de paiement en suivant, étape par étape, la procédure en ligne.

••••• ET D'AUTRES MOYENS DE PAIEMENT :

• Le TIP

Adressez-nous le TIP situé en bas de votre avis d'échéance, que vous aurez préalablement daté et signé, accompagné de votre RIB ou RIP pour payer l'échéance du mois en cours avant le 5 du mois.

• Le chèque

Remettez à votre gardien ou votre agence votre chèque accompagné du TIP non signé avant le 5 du mois.

• Le TIP espèce-mandat postal

Rendez vous à votre bureau de poste avant le 5 du mois muni de votre avis d'échéance. Mais attention : ce mode de paiement est plus long et coûteux.

ZOOM

ATTENTION

Toutes les échéances (loyers, charges, régularisations...) appelées par votre ancien propriétaire, OGIF, pour la période de location jusqu'au 30 avril 2010 inclus restent dues à OGIF.

L'AGENCE, LIEU DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE CONTRAT DE LOCATION

Après le gardien, l'agence est l'interlocuteur des locataires pour toutes les questions relatives à la vie du bail, de la signature du contrat au congé du logement. Votre résidence dépend de l'agence Nord.

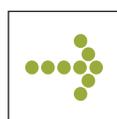
L'agence nord est animée par **Stéphane VIGNE**, son directeur, avec à ses côtés une équipe constituée de deux adjoints, de responsables de vie quotidienne, d'une assistante de direction, de techniciens, d'agents d'accueil et de gestionnaires locatifs et sociaux.

Une conseillère en économie sociale et familiale peut également être sollicitée par les locataires qui rencontrent des difficultés de paiement de leur loyer.



Agence Nord
1, allée Jean Renoir
93380 Pierrefitte-sur-Seine
01 48 26 58 38

 **d'infos**
www.oph-plainecommunehabitat.fr



VOS INTERLOCUTEURS au plus proche du terrain

... LES GARDIENS, INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS AU QUOTIDIEN

Votre premier interlocuteur pour toutes vos questions du quotidien et relatives à votre cadre de vie, c'est votre gardien. Plaine Commune Habitat est attaché à maintenir le même nombre de personnels de proximité sur votre résidence : une équipe de 5 gardiens répartis sur 3 loges.

Cette équipe de gardiens :

- veille à la bonne tenue générale de la résidence,
- assure la sortie des ordures ménagères et le nettoyage des halls,
- est secondée par des prestataires pour le nettoyage des escaliers, des paliers et des parties communes extérieurs des immeubles,
- signale tout dysfonctionnement technique et s'assure de la bonne exécution des travaux,
- prend en charge les réclamations.

Vous avez un problème ? Vous souhaitez un conseil ? N'hésitez pas à les contacter. Ils vous orienteront si besoin vers les gestionnaires locatives de l'agence.

Les locataires peuvent rencontrer leurs gardiens pendant les heures d'ouverture de la loge. Ils sont également joignables sur leur portable, dont le numéro sera affiché dans tous les halls et les loges. Nous vous conseillons de noter et conserver ces numéros. Ce sont les gardiens qui orientent les locataires, le cas échéant, vers les membres de l'équipe de proximité et les interlocuteurs en agence.

... COMMENT LES JOINDRE ?

Les 3 loges

- 4, rue Jean-Philippe Rameau • 01 49 71 68 51
- 1, place Charles Munch • 01 49 71 35 40
- 4, rue Hector Berlioz • 01 58 34 56 89

Horaires d'ouverture des loges

- Du lundi au jeudi
8h - 8h30 / 11h30 - 12h / 14h - 14h30 / 17h30 - 19h
- Le vendredi
8h - 8h30 / 16h - 17h30

À SAVOIR

UN SERVICE D'ASTREINTE 24H/24 ET 7J/7

Pour répondre aux urgences et aux dysfonctionnements menaçant la sécurité des biens et des personnes, un service d'astreinte est à la disposition des locataires. Il vous suffit de composer le numéro de portable de votre gardien, l'appel sera directement basculé sur le téléphone du gardien d'astreinte.